

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 mars 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-03-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2020-03-063

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 02 mars 2020 avec la modification suivante :

#### **AJOUTER:**

#### **9.3 Soumissions pour l'émission d'obligations.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-064

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **CORRESPONDANCE**

Rs.2020-03-065

#### **DEMANDE DE SUPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA FONDATION**

## **SANTÉ DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.**

Attendu que la Fondation Santé Daigneault-Gauthier organise, le 07 juin 2020, pour une 13<sup>e</sup> année, une randonnée cycliste à travers les municipalités de la MRC d'Acton afin d'amasser des fonds;

Attendu que la Fondation soumet à la Ville une contribution financière de 350 \$ pour la tenue de cette activité;

Attendu que la Fondation dépose une demande d'autorisation pour que le trajet passe dans la Ville, soit la Route 139 Sud, le 1er Rang Ouest, le 4e Rang, les rues Chenail, Pelchat, Landry, St-André, Daigeault, Notre-Dame et de Roxton;

Attendu que la Fondation demande à la Ville l'assistance du service des incendies, pour la sécurité;

Attendu que la Fondation fait une demande à la Ville pour le prêt d'équipements tels que :

- 15 tables;
- 15 chaises;
- Signaleurs manuels orange (drapeau plus possible);
- Trousse de premiers soins;
- Dossards de sécurité plus possible;
- Planche dorsale;
- 4 pick-up avec flash;
- 4 gros cônes orange;
- Accès chalet principal + toilette à partir de 7h;
- Eau et robinet accessibles;
- Préau exclusif au défi;
- Chevalet avec flèche pointant à droite;
- 3 arrêts manuels (style brigadier);
- Frigo pour lait au chocolat;
- 12 clôtures métalliques.

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton;

Que la Ville d'Acton Vale autorise que le trajet du défi cycliste de la Fondation Daigneault-Gauthier passe sur son territoire;

De permettre, pour la sécurité durant l'évènement, l'assistance du service des incendies;

D'accepter le prêt d'équipements demandés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **DEMANDE DE COMMANDITE DE GALERIE MP TRESART.**

Une demande de commandite est déposée à la Ville d'Acton Vale par la

Galerie mp tresart pour la tenue d'un événement qui aura lieu le 30 mai 2020 à Durham Sud;

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-03-066

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, de la conseillère suivante, pour le mois de mars 2020 :

2 mars 2020 Soirée personnalité de l'année du Club des 45.00 \$  
Lions le 7 mars 2020

Pierrette Lajoie

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-067

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 3 – CONSTRUCTION DU GYMNASÉ MULTIFONCTIONNEL.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.3 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 891 434.58 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 3;

De financer cette dépense de 891 434.58 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.3 – Construction du gymnase multifonctionnel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-068

**ENTENTE DE PRÊT MUTUEL DE LOCAUX D'URGENCE DANS LE CADRE DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE.**

Attendu qu'à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2019, le conseil a adopté la résolution 2019-04-132 relative à la signature d'une entente de prêt mutuel de locaux d'urgence dans le cadre de la sécurité civile avec la municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

Attendu que suite à la révision du plan de la sécurité civile de la Ville d'Acton Vale, le consultant de cette dernière lui fait part que l'entente signée avec la municipalité de Saint-Théodore d'Acton n'est pas conforme;

Attendu qu'il y aurait lieu de modifier cettedite entente afin de s'y conformer;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la nouvelle entente de prêt mutuel de locaux d'urgence dans le cadre de la sécurité civile, à intervenir avec la municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

Que la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour l'entente de prêt mutuel de locaux d'urgence dans le cadre de la sécurité civile, à intervenir avec la municipalité de Saint-Théodore d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 001-2020.**

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2020 établissant la tarification relatif au camp de jour;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2020 établissant la tarification relatif au camp de jour », qui sera adopté à une séance subséquente.

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 002-2020.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2020 relatif aux compteurs d'eau;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2020 relatif aux compteurs d'eau », qui sera adopté à une séance subséquente.

**GOVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 ET AUTORISER L'ENVOI DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX AU MAMH.**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe, comporte les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-03-070

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

<b>Liste des paiements préautorisés :</b>	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01 janvier 2020 au 24 février 2020	134 097.80 \$
• Paiements par AccèsD du 01 janvier 2020 au 26 février 2020	369 892.08 \$
• Salaires et REER pour le mois de février 2020	111 273.59 \$
<b>Liste des comptes à payer :</b>	
• Pour le mois de février 2020	181 018.92 \$
<b>Grand Total</b>	<b>796 282.39 \$</b>

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-071

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATION AU MONTANT DE 3 676 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 MARS 2020.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale

souhaite emprunter une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 676 000 \$ qui sera réalisé le 17 mars 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
180-2009	489 800 \$
265-2014	165 400 \$
265-2014	20 400 \$
338-2018	1 500 200 \$
338-2018	1 500 200 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 180-2009 et 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 9 mars 2020, un emprunt au montant de 675 600 \$, sur un emprunt original de 1 506 100 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 180-2009 et 265-2014;

Attendu que, en date du 9 mars 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 17 mars 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 180-2009 et 265-2014;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit : les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 mars 2020;

1. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 mars et le 17 septembre de chaque année;
2. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
3. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
4. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit

dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

5. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
6. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LA VALLÉE D'ACTON  
1100, RUE ST-ANDRE  
ACTON VALE, QC  
J0H 1A0

7. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville d'Acton Vale, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 180-2009 et 338-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 17 mars 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 180-2009 et 265-2014, soit prolongé de 8 jours.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-072

**SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS.**

Date d'ouverture :	2 mars 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	17 mars 2020
Montant :	3 676 000 \$		

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 180-2009, 265-2014 et 338-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal »,



des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 mars 2020, au montant de 3 676 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

276 000 \$	1,50000 %	2021
282 000 \$	1,55000 %	2022
289 000 \$	1,60000 %	2023
295 000 \$	1,65000 %	2024
2 534 000 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,70700

Coût réel : 2,00269 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

276 000 \$	1,70000 %	2021
282 000 \$	1,70000 %	2022
289 000 \$	1,70000 %	2023
295 000 \$	1,75000 %	2024
2 534 000 \$	1,80000 %	2025

Prix : 98,99500

Coût réel : 2,03499 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 3 676 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le

système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt d'un procès-verbal de correction /Résolution 2020-01-026.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2020-03-073

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2020.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2020 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage de fossés pour l'exercice 2020;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 20 589.39 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage de fossés pour l'exercice 2020;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Les Entreprises R.M. Inc.** au coût suivant :

- 49.25 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;
- 208.25 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 208.25 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2<sup>e</sup> coupe sur approximativement 16.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 208.25 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3<sup>e</sup> coupe sur approximativement 54 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-074

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2020.**

Attendu que la Ville a procédé, le 18 février 2020 à 11 h 00 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2020;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu cinq (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 400 724 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2020;

De financer ces dépenses comme suit :

149 336.50 \$	Financé par les surplus libres
82 470.00 \$	Financé par les fonds de carrières et sablières
45 417.50 \$	Financé par le règlement d'emprunt 338-2018

Les travaux décrits au point 3.9 du bordereau de soumission de 123 500 \$ sont conditionnels à l'approbation de la programmation de la TECQ 2019-2023;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Smith Asphalte Inc.** au coût de 400 724 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-075

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2020.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2020 à 11 h00 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2020;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 42 762.90 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00-639 (30 631.40 \$) et 02-701-50-521 (12 131.50 \$) sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2020;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : Marquage Traçage Québec Inc. en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2020 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 42 845.40 \$, plus taxes;

De compenser une partie de cette dépense au montant de 2 700 \$ à même le poste budgétaire 02-701-50-521.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-076

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – CAMION TRACEUR, POUR L'EXERCICE 2020.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 24 février 2020 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2020;

Attendu que SEPT (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 9 247.37 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-355-00-639, sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, pour l'exercice 2020;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Marquage et Traçage Québec Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 24 février 2020 pour le marquage de la chaussée – Camion traceur, au coût de 9 247.37 \$, plus taxes;

De compenser une partie de cette dépense au montant de 4 870 \$ à même le poste budgétaire 02-320-00-521.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-077

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 18 février 2020 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2020 au 1er mars 2021;

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 483 579.26 \$, plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2020 au 1er mars 2021;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	15.10	1.775	16.875 x 425 tm	7 171.88 \$
Pierre concassée 0-10 mm	13.15	1.775	14.925 x 395 tm	5 895.38 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	11.90	1.775	13.675 x 14 500 tm	198 287.50 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	11.90	1.775	13.675 x 12 500 tm	170 937.50 \$
Pierre concassée 5 mm	14.20	1.775	15.975 x 50 tm	798.75 \$
Pierre concassée 20 mm	14.60	1.775	16.375 x 250 tm	4 093.75 \$
Pierre concassée 50-110 mm	12.70	1.775	14.475 x 550 tm	7 961.25 \$
Pierre concassée 100-180 mm	13.85	1.775	15.625 x 250 tm	3 906.25 \$
Pierre concassée MG-20	14.60	1.775	16.375 x 150 tm	2 456.25 \$
Pierre concassée MG-56	13.40	1.775	15.175 x 540 tm	8 194.50 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	128.00	1.775	129.775 x 250 m <sup>3</sup>	32 443.75 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	133.00	1.775	134.775 x 100 m <sup>3</sup>	13 477.50 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	138.00	1.775	139.775 x 200 m <sup>3</sup>	27 955.00 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>483 579.26\$</b>

an  
entio  
n  
d'hiv  
er

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars  
Ajout de 1.00 \$ la tonne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 24 février 2020 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant à la fourniture et l'installation de bordures moulées en place;

Attendu que la Ville a reçu SIX (6) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 31 893.25 \$, plus taxes pour la fourniture et l'installation de bordures en place;

De financer ces dépenses comme suit :

15 864 \$	Financé par les surplus libres, poste budgétaire 22-300-10-000
4 296.50 \$	Financé par le fonds général, poste budgétaire 02-701-50-521
11 732.75 \$	Financé par le règlement d'emprunt 338-2018, poste budgétaire 22-300-10-000

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Béton G.L. Inc.** au coût de 31 893.25 \$ plus taxes, le tout selon la soumission datée du 24 février 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-079

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CAMP DE JOUR.**

Attendu que la Ville a procédé, le 24 février 2020 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de services de camp de jour;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 55-134-96-008 et 02-701-90-970 pour la fourniture de services de camp de jour et de service de garde pour l'été 2020, 2021 et option pour 2022 et à même le poste budgétaire 02-701-90-419 pour

la fourniture du service d'accompagnement pour l'été 2020, 2021 et option pour 2022;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :

**Groupe Domisa Inc.** au coût de :

Camp de jour régulier : 86 \$ par enfant/par semaine;

Camp de jour avec accompagnement : 465 \$ par enfant/par semaine;

Service de garde :

Matinée : 22 \$ par enfant/par semaine

Après-midi : 11 \$ par enfant/par semaine

Complet : 33 \$ par enfant/par semaine

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-080

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE.**

Attendu que le récréologue entend faire une demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet Entretien de la Route verte pour 2020-2021;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le récréologue à faire cette demande auprès du ministère des Transports;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à demander et à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière au ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet Entretien de la Route verte 2020-2021.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-081

**ACCEPTATION DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION.**

Attendu que quatre programmes sont déposés au conseil pour approbation, soit : Programme de vérification des avertisseurs de fumée, Programme de sensibilisation MRC d'Acton, Programme de production des plans d'intervention et le Programme d'inspection des risques élevés Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter tels que soumis, les quatre programmes: Programme de vérification des avertisseurs de fumée, Programme de sensibilisation MRC d'Acton, Programme de production des plans d'intervention et le Programme d'inspection des risques élevés Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-03-082

**ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION NO. 004-2020 DU COMITÉ CONSULTATIF ET MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 004-2020 telle qu'émise par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton pour rédiger un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 à l'article 2.3.1 afin de modifier la zone 208, en modifiant les usages suivants aux usages déjà autorisés :

Usages commerciaux: En ajoutant :

- Classe A-1 : Bureaux

En enlevant :

- Classe D-4 : Vente de véhicules

En modifiant :

- Classe E-2 : Vente en gros, transport, limité à l'établissement d'entreposage au lieu de limiter à l'usage entreposage.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.**

Rs.2020-03-083

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 12.3.5.2, a été déposée par le propriétaire du 520, rue Pelchat à Acton Vale afin de pouvoir construire une clôture ornementale d'une hauteur de 2.43 mètres dans les cours latérale et arrière de sa propriété;

Attend que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 12.3.5.2 stipule que la hauteur maximale d'une clôture résidentielle mesurée à partir du niveau moyen du sol est de 1,8 m (6 pi) dans les cours latérale et arrière;

Attendu que la clôture ornementale projetée aurait une hauteur de 2.43 mètres (8 pi) et serait située en partie dans la cour arrière et dans la cour latérale droite de la propriété soit une dérogation de 0.63 mètre (2 pi) au niveau de la hauteur;



Attendu que, selon la déclaration du propriétaire, la clôture aurait une longueur de 4.87 mètres (16 pi) du côté droit de la limite arrière et de 9.75 mètres (32 pi) le long de la limite latérale droite;

Attendu que l'objectif premier de ce pan de clôture de style paravent est de préserver l'intimité du demandeur et de son voisin;

Attendu que le voisin immédiat a déposé une lettre d'appui au projet en déclarant qu'il souhaite bénéficier de l'intimité qu'apporterait cette clôture;

Attendu qu'étant donné la localisation de la clôture projetée, elle ne causerait aucun préjudice à qui que soit;

Attendu la recommandation 003-2020 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 19 février 2020, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accepter la recommandation 003-2020 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée afin de pouvoir construire une clôture ornementale d'une hauteur de 2.43 mètres dans les cours latérale et arrière de la propriété du 520, rue Pelchat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**VARIA.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 14.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date